



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le-vingt et un décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 DECEMBRE - 20H07

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 11 - pouvoirs : 2 = 13 élus représentés.

Maire : Patrick GERAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Wilhelm BLANCHARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Yannick ROUSSE

Absents excusés : Audrey BERTET, Stéphane PELLION, Karine BERTHO, Isabelle PERRAIS donne pouvoir à Patrick GERAUD, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN.

Absente non excusée : Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL et Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Jean-Pierre HAMON est secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

A. A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

B. B. DÉLIBÉRATIONS :

• URBANISME :

- Achat d'une parcelle de terrain rue de la Picardie

• FINANCES :

- Décision Modificative au Budget Principal
- Décision Modificative N°1 au budget Lotissement des Châtaigniers

• ENFANCE JEUNESSE :

- Recrutement au restaurant scolaire
- Séjour ski

• C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

À la suite de la démission de madame Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON, adjointe et conseillère municipale, monsieur Wilhelm BLANCHARD intègre le Conseil Municipal. L'élection d'une nouvelle adjointe aura lieu lors du prochain Conseil Municipal du 25 janvier 2023.

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre est approuvé par 12 voix pour. Monsieur Wilhelm BLANCHARD n'a pas pris part à ce vote.

B. Les délibérations :

- **URBANISME :**

Vente de parcelles de terrain cadastrées AE 686, 688 et 690

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a acheté une parcelle de terrain cadastré AE436 de 750m² rue du Crézelo (délibération du 19 décembre 2019) au prix de 35 € le m² avec l'engagement de vendre une partie de cette parcelle afin d'agrandir une parcelle voisine.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le prix de 35 € le m² pour la vente de parcelles de terrain cadastrées AE 686, 688 et 690 pour une superficie totale de 226m².

- **FINANCES :**

- ✓ **Autorisation pour mandatement en 2023 à hauteur du ¼ des crédits votés en investissement en 2022**

Monsieur Le Maire propose de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite du quart des dépenses d'investissements inscrites en 2022. Cela permet de maintenir le fonctionnement de la gestion des affaires courantes de la commune en attendant le vote du budget en mars prochain.

Budget Principal COMMUNE DE SAINT-DOLAY (21700)

Chapitre	Intitulé	Total des BP 2022	le quart crédit ouvert
2031	Frais d'études	71 600.00€	17 900.00€
202	Frais de réalisation document d'urbanisme	15 000.00€	3 750.00€
Total chapitre 20		86 600.00€	21 650.00€

204	Subvention d'équipement versée	32 000.00€	8 000.00€
Total chapitre 204		32 000.00€	8 000.00€

2111	Terrain	65 000.00€	16 250.00€
2116	Cimetière	10 000.00€	2 500.00€
2152	Installation de voirie	6 000.00€	1 500.00€
21571	Matériel roulant	36 000.00€	9 000.00€
2183	Matériel bureau et informatique	29 500.00€	7 375.00€
2184	Mobilier	23 000.00€	5 750.00€
2188	Autres immobilisations corporelles	194 741.87€	48 685.46€
Total chapitre 21		364 241.87€	91 060.46€

2312	Terrains	115 000.00€	28 750.00€
2313	Constructions	677 000.00€	169 250.00€
2315	Installations, matériels et outillages techniques	838 160.00€	209 540.00€
Total chapitre 23		1 630 160.00€	407 540.00€

Budget Annexe ASSAINISSEMENT (21701)

Chapitre	Intitulé	Total des BP 2021	Le quart crédit ouvert
2762	Créances sur transfert de droits à déduction TVA	40 000.00€	10 000.00€
Total chapitre 27		40 000.00€	10 000.00€
2031	Frais d'études	10 000.00€	2 500.00€
Total chapitre 20			

2315	Installations, matériels et outillages techniques	94 000.00€	23 500.00€
Total chapitre 23		94 000.00€	23 500.00€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement en investissement à hauteur du ¼ des crédits inscrits en 2022 pour le budget principal et le budget Assainissement.

✓ **Décision Modificative N°1 au budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire indique qu'il reste deux lots du lotissement des Châtaigniers dont le compromis de vente est signé mais non vendus. Par conséquent, pour constater ce stock final, il est nécessaire d'ajouter des crédits au budget :

FONCTIONNEMENT			
023 Virement section d'investissement	25 000.00€	71355 Constatation stock final	25 000.00€
INVESTISSEMENT			
3555 Constatation stock final	25 000.00€	023 Virement de la section de fonctionnement	25 000.00€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement de la somme de 25 000€ au budget du Lotissement des Châtaigniers.

• **ENFANCE JEUNESSE**

✓ **Recrutement au restaurant scolaire**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance-jeunesse, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le nouveau prestataire, qui livre les repas en liaison froide depuis septembre 2022, ne met pas d'agent à disposition pour le service. Il est proposé de renouveler le contrat de l'agent recruté en septembre 2022 dernier pour pouvoir au service. Ce contrat serait établi du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 07 juillet 2023 sur une base de 25 heures par semaine au grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement de l'adjoint technique pour le restaurant scolaire à hauteur de 25h/semaine du 1^{er} janvier au 7 juillet 2023.

✓ **Tarifs du séjour ski : complément délibération du 30 novembre 2022**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance-jeunesse, rappelle la délibération prise le 30 novembre 2022 concernant les tarifs fixés par le Conseil Municipal. Les tarifs votés ne concernent que les familles domiciliées sur la commune de Saint-Dolay.

Le séjour « Ski » prévu aux Gets pour 25 jeunes âgés de 10 à 17 ans, du 11 février au 18 février 2023, est proposé aussi aux familles de communes extérieures. Le tarif alloué pour les familles de communes extérieures est fixé à 615 €.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif pour les familles extérieures à la commune pour le séjour « Ski » aux Gets.

C. Questions et informations diverses :

Préparation budgétaire 2023 : les dates du planning budgétaire sont planifiées.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 25 janvier 2023